

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2009-129 du 8 juin 2009 portant prorogation du mandat des membres du comité de validation des recommandations de bonne pratique sur les produits de santé

NOR : SASM0930614S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et D. 5321-7 et suivants ;
Vu le code de la sécurité sociale, et notamment l'article L. 162-12-15 ;
Vu la décision du 24 décembre 2002 modifiée, portant création d'un comité de validation des recommandations de bonne pratique sur les produits de santé à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision DG n° 2006-149 du 24 août 2006 portant nomination au comité de validation des recommandations de bonne pratique sur les produits de santé à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

Le mandat des membres du comité de validation des recommandations de bonne pratique sur les produits de santé est prorogé pour une période de deux mois à compter du 24 août 2009.

Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 8 juin 2009.

Le directeur général,
J. MARIMBERT